



Mairie d'AUBRY
Fourniture d'articles d'habillement
Lot 7 Accessoires de sécurité.
Avenant 4
Décision n° 2024/39/MP

Publié le 16 février 2024

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Juin 2020 l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu le code de la commande publique,

1. 1. 1. DEC_20220510_ALEDIEU_CCHARLES_ATTRIBUTION_LOTS 1-2-4-7-8 FOURNITURE_D'ARTICLES_D'HABILLEMENT attribuant l'accord-cadre en matière de fourniture et livraison d'articles d'habillement pour les agents de la ville d'AUBRY et du CCAS d'AUBRY « Lot 7 - Accessoires de sécurité », à la société TRENOIS DECAMPS visée en sous-préfecture le 17 Mai 2022,

Considérant que dans le cadre du marché précité, il convient d'ajouter au marché public de nouvelles références.

Désignation	Référence du produit	Quantité / conditionnement	Prix unitaire HT
SACHET DE 3 MASQUES FFP2 D SL AVEC VALVE SUP AIR	Coverguard P23206	Sachet de 3 unités	3.95 €
SERVIETTE RAFRAICHISSANTE ENVELOPPANTE 66X21CM	Difac PY00C260-BZ000IN	1 pièce	9.80 €
PLATEAU PROTEGE GENOUX PADDY 490 X 350MM EP 40MM	Théard 8219	1 pièce	34.61 €

Considérant que cet avenant n'aura pas d'incidence financière,

Les autres clauses demeurent inchangées.

Le Maire,

Décide

Article 1

De procéder à la signature de l'avenant n°4 à l'accord cadre Fourniture et livraison d'articles d'habillement pour les agents de la ville d'Aubry et du CCAS d'AUBRY pour le lot 7 « Accessoires de sécurité », ajoutant une nouvelle référence au bordereau des prix unitaires.



AUBRY, le 14/2/2024

Christophe CHARLES

Maire